

sur le courage, la bonne humeur, la persévérance il est, nous venons de le rappeler, habituel en toutes les formes d'escrime.

Beaucoup des coups du judo moderne ont leurs équivalents dans la lutte occidentale. C'est ainsi que le *seoi-nage*, le *uki-goshi*, le *ura-nage* rappellent à s'y méprendre le « bras roulé debout », le « tour de hanche en ceinture » et la « ceinture en souplesse debout ». Quant au *Koshi-guruma*, c'est un « tour de hanche en tête » tandis que le *Daki-wakare* est une « ceinture en souplesse à terre ». Il y a aussi dans le judo une forte part de convention puisque, dans l'assaut, il est interdit de frapper avec la main ou le poing. Ceci n'est pas un reproche d'ailleurs mais le rappel de cette vérité qu'il ne peut pas exister d'escrime, quelle qu'elle soit, sans certaines conventions la différenciant toujours plus au moins de la bataille véritable.

Dépouillé de voiles et de formules qui ne sauraient ajouter à son véritable prestige, le judo nous apparaît donc comme un sport jeune, parfaitement clair et « apprenable » en dehors du Japon. C'est du reste ce que désire son illustre fondateur. Il nous reste à examiner, d'après le manuel de MM^{ts} Yokoyama et Oshima, quels sont les éléments de supériorité du judo, en quoi il est original et sur quels principes repose la perfection de l'entraînement qu'il engendre.

(A suivre.)



Chronique du mois.

UNE NOUVELLE FORMULE DE RÉCOMPENSES MUSCULAIRES.

Nul ne devrait oublier le texte de l'admirable testament par lequel Cecil Rhodes institua des prébendes universitaires dont les titulaires n'étaient plus seulement requis de posséder des mérites intellectuels mais aussi de la vigueur corporelle, de l'audace aux jeux virils et ces qualités d'énergie, de vaillance à la fois physique et morale si nécessaires à de futurs conducteurs d'hommes. C'était une initiative féconde que prenait là le grand pionnier du Sud-Afrique. On put croire toutefois qu'elle tombait dans l'oubli n'ayant pas, dans les années qui suivirent, suscité d'imitateurs. Or voici que des prix viennent d'être fondés en

France qui s'inspirent visiblement de l'exemple donné par Cecil Rhodes et nous pouvons constater avec satisfaction qu'ils ont été fort bien accueillis par la presse en général. Le donateur de ces divers prix est le président du Comité International Olympique qui semble avoir voulu par là consacrer l'œuvre de longue haleine par laquelle il propagea dans son propre pays le goût et l'habitude des sports scolaires et universitaires — et indiquer en même temps qu'en ce qui le concerne, cette œuvre a pris fin et que son rôle doit être envisagé dans cette sphère nationale comme terminé.

Les prix fondés par lui sont de deux sortes. Il y a d'abord trois challenges dont les bénéficiaires sont trois des plus grandes fédérations françaises : l'Union des sociétés de gymnastique, l'Union des Sociétés de Sports Athlétiques et la Fédération des Sociétés d'Aviron. Or, ces challenges ne sont pas destinés à célébrer des victoires. Les comités des trois fédérations en disposeront chaque année au profit de la société de gymnastique, de l'équipe de football Rugby et de l'équipe d'aviron à huit ou à quatre qui s'en seront montrées le plus digne, « au triple point de vue de la *valeur technique*, de *l'esprit sportif* et des qualités de *bonne tenue*, *discipline* et *camaraderie* ». Les noms des sociétaires et des équipiers qui auront mérité à leurs groupements l'honneur de cette attribution seront portés sur des livres d'or annexés aux challenges dont la remise doit avoir lieu ce printemps. Les sociétés et équipes récompensées en auront la garde pour un an.

En second lieu M. de Coubertin a informé le ministre de l'Instruction publique de son désir d'offrir chaque année trente médailles destinées aux trente lycées et collèges de France dans lesquels il a jadis pris une part active à l'organisation et au développement des exercices physiques. Ces médailles seront remises pour chaque lycée à l'élève des trois dernières classes qui en aura été jugé le plus digne au triple point de vue des *efforts accomplis dans ses études*, de ses *succès sportifs*, de ses qualités viriles d'*énergie*, de *loyauté* et de *maîtrise de soi*. Conformément aux intentions du donateur, le ministre a décidé que les élèves désigneraient au vote secret quatre candidats entre lesquels le conseil des professeurs et des répétiteurs serait appelé à choisir en dernier ressort. On remarquera qu'il n'est pas question de « succès » dans les études mais simplement d'« efforts accomplis » tandis que, appliqué aux jeux, le mot succès s'entend surtout du courage et de l'endurance déployés; toute idée de concours se trouve donc écartée de ces diverses fondations.

La même année entre en compétition le challenge olympique

du Pentathlon moderne qui comprend cinq épreuves : équitation, natation, course à pied, tir, escrime. Ainsi se complètent les unes les autres les fondations par lesquelles M. de Coubertin a voulu semble-t-il, célébrer à sa façon la V^{me} Olympiade, Elles se résument en une formule nouvelle qui est sans contredit une formule d'éclectisme et d'harmonie appelée très probablement à se répandre dans les établissements d'instruction sinon — ce qui serait pourtant très souhaitable — dans les sociétés sportives. L'homme normal, l'homme harmonieux et fort est bien celui qui au collège, à l'université, dans les groupements de sport aura su progresser simultanément par l'esprit, le muscle et le caractère. C'est sans doute en pensant à cet homme futur que le donateur de ces prix a fait graver sur l'airain la devise antique modifiée et renforcée : *Mens fervida in corpore lacertoso.*



PARTIE OFFICIELLE.

Bulletin du Comité International Olympique.

La date de clôture pour les concours d'art de la V^{me} Olympiade qui avait été primitivement fixée au 1^{er} mars 1912 est ajournée au 1^{er} avril. A cette date les manuscrits ainsi que les œuvres musicales et les dessins d'architecture devront se trouver entre les mains du Président du Jury Olympique, Handelsbank, Bâle. Pour les œuvres de peinture et de sculpture, des instructions spéciales seront envoyées à chaque concurrent s'il veut bien faire connaître en temps voulu la nature et les dimensions de son envoi. Ces mesures sont prises dans le but d'éviter le plus possible les transports superflus d'objets fragiles. Les frais d'envoi à Bâle sont à la charge des concurrents, les frais de retour à la charge du Comité.

Pour les manuscrits aucune restriction n'ayant été apportée, au point de vue du langage, par le règlement initial, les textes allemands, anglais, espagnols, français et italiens seront admis mais le jury demande que tout manuscrit en une autre langue que les cinq précitées soit accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand. Les textes musicaux devront être écrits très lisiblement et présentés en double exemplaire.

*
* *